

Instructions :

- Le présent formulaire de requête doit être renseigné par l'organisation requérant une assistance technique auprès du Centre et réseau des technologies climatiques (CTCN) en collaboration avec l'Entité nationale désignée (END) du pays concerné.
- Le formulaire doit être signé par l'END. Veuillez-vous reporter à la liste à jour des END disponible à l'adresse : <http://unfccc.int/ttclear/support/national-designated-entity.html>.
- Le formulaire peut être retourné au format Word après y avoir apposé une signature électronique. Il est également possible de retourner le formulaire Word non signé, accompagné d'une copie signée et scannée au format PDF.
- En cas de requête multipays, chaque END doit signer un formulaire identique avant la remise officielle au CTCN.
- Les END souhaitant obtenir des fonds au titre du Programme de préparation du Fonds vert pour le climat (FVC) peuvent soumettre leur requête au CTCN en collaboration avec les autorités nationales désignées (AND).

Pays requérant(s) :	Haïti
Intitulé de la requête :	Développement d'un plan de gestion intégré des bassins versants pour la valorisation des services écosystémiques.
Entité nationale désignée :	M. Yves Bernard REMARAI Directeur de Communication Ministère de l'Environnement Courriel : ybremarais@gmail.com Téléphone : +509 3734-9935 Adresse : Parc Industriel (SONAPI), Boulevard Toussaint Louverture, Port-au-Prince, Haïti
Organisation requérante :	Ministère de l'Environnement Haïti/Direction Changement Climatique Courriel : directionchangementclimatique@gmail.com ; Téléphone : +509 38989741 Adresse : Parc Industriel (SONAPI), Boulevard Toussaint Louverture, Port-au-Prince, Haïti

Objectif relatif au climat :

- Adaptation au changement climatique
- Atténuation du changement climatique
- Adaptation et atténuation du changement climatique

Périmètre géographique :

- Niveau communautaire
- Niveau infranational
- Niveau national
- Requête multipays

Dans le cas des requêtes infranationales ou multipays, indiquez les zones géographiques concernées (provinces, états, pays, régions, etc.).

Énoncé du problème relatif au changement climatique (une page maximum) :

Cette section doit répondre à la question : « Quel est le problème ? » Résumez le problème lié au changement climatique et/ou les conséquences négatives du changement climatique pour le pays auxquels la requête se propose de répondre.

Du fait de son relief, de son climat et de son insularité, Haïti bénéficie d'une écologie variée et de ressources naturelles diversifiées cependant cette diversité biologique des différents écosystèmes du pays est en voie de disparition accélérée. De même, le pays possède plus de 30 bassins versants qui jouent un rôle important dans le développement du secteur agricole (22% du PIB national), ainsi que dans la disponibilité de l'eau potable et de l'eau pour l'hygiène corporelle, la lessive, les bétails, etc. Cependant, environ 85% de ces bassins versants sont fortement dégradés ou en cours de dégradation, causant de fréquentes inondations, l'érosion accélérée de la couche arabe des sols, l'épuisement ou la disparition des facteurs de base de la production agricole avec des effets néfastes sur les infrastructures de production en aval.

Les principaux facteurs à l'origine de cette dégradation des bassins versants sont la surexploitation des écosystèmes naturels en raison des pratiques culturales érosives, la demande de bois combustibles pour faire fonctionner les boulangeries, les blanchisseries, pour la cuisson des aliments, ainsi que la surexploitation des bois d'œuvre, des mines de sables et des roches destinées à la construction qui, de plus en plus, augmente avec la croissance démographique. Depuis le début du 20^{ème} siècle, l'exploitation des écosystèmes naturels a fait reculer la couverture forestière des écosystèmes de 60% à 4%, causant ainsi la dégradation sévère de 25 des 30 bassins versants du pays.

Face à cette situation alarmante, la protection et l'aménagement intégré des bassins versants constitue une des priorités majeures du Gouvernement Haïtien. En 2014, le Système National d'Aires Protégées (SNAP), piloté par l'Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP) a été créé par le gouvernement afin de préserver le patrimoine naturel du pays. Dans les Contributions Déterminées au niveau National (CDN), Haïti a priorisé le « Développement d'initiatives liées au paiement pour des services écosystémiques dans les bassins versants » comme mesure d'adaptation, découlant du Plan d'Action National d'Adaptation (PANA).

Les services écosystémiques désignent les divers avantages qui découlent de l'environnement naturel, tels que la fourniture de nourriture pour l'homme et les animaux, de l'eau et de bois (services d'approvisionnement) ; la régulation de la qualité de l'air, du climat et des risques d'inondation (services de régulation) ; les possibilités de loisirs, de tourisme et d'éducation (services culturels) ; et les fonctions sous-jacentes essentielles telles que la formation des sols et le cycle des nutriments (services de soutien) ; sans oublier le stockage de carbone (CO₂) dans un contexte où le changement climatique ne cesse de prendre de l'ampleur. Les paiements pour les services écosystémiques (PSE) sont des systèmes dans lesquels les bénéficiaires ou utilisateurs des services écosystémiques versent une rémunération aux gestionnaires ou fournisseurs de ces services. Contrairement aux politiques traditionnelles de protection de l'environnement qui se concentrent sur le triptyque règle-contrôle-sanction et, qui jusqu'à présent, n'ont pas donné les résultats escomptés en termes de réduction du rythme de détérioration de la biodiversité. Les projets de PSE mettent l'accent sur la nécessité d'internaliser l'externalité positive des services écosystémiques et d'encourager les propriétaires et les utilisateurs des terres à protéger l'écosystème par le biais d'incitations.

Le rôle des services rendus par les bassins versants, tels que la purification et la régulation de l'eau, le contrôle de l'érosion et la stabilisation des berges, va être décisif car la qualité et la quantité de l'eau sont

devenues des problèmes critiques en Haïti en raison du changement climatique et de la dégradation de l'environnement. En comparant les coûts de la protection d'un bassin versant avec les investissements dans des infrastructures nouvelles ou améliorées, dans de nombreux cas, il est plus pratique et rentable d'investir dans des mesures de gestion et de protection de l'utilisation des terres et des écosystèmes hydrauliques en amont.

C'est dans ce contexte que le gouvernement d'Haïti demande une assistance technique pour l'identification et la préparation d'un système de paiement pour les services écosystémiques, afin de relever les défis liés à la gestion et la protection des bassins versants.

Interventions en cours et antérieures mises en œuvre pour résoudre le problème (une demi-page maximum)

Cette section doit répondre à la question : « Quelles interventions ont été ou sont actuellement mises en œuvre afin de résoudre le problème ? » Décrivez les processus, les projets ou les initiatives qui sont, ou ont été, mis en œuvre dans le pays ou la région pour lutter contre le problème climatique énoncé précédemment.

Plusieurs interventions ont été ou sont actuellement mises en œuvre :

- En juillet 2018, le Programme de l'UNESCO sur l'Homme et la Biosphère (MAB) a démarré le projet « Soutien à la restauration des écosystèmes forestiers dans la réserve de biosphère de La Selle » pour faire face à la déforestation et à la perte de sol en Haïti. Les communautés elles-mêmes opérationnalisent le projet. Elles plantent des arbres dans trois zones prioritaires de la réserve de biosphère : le Parc National La Visite ; la localité de Gros Cheval et les environs du centre urbain de Fonds-Verrettes ; la section communale de Cap-Rouge, dans la commune de Cayes-Jacmel. La mise en œuvre comprend plusieurs activités : i) identification de partenaires locaux (mairies, organisations communautaires) ; ii) études sur l'état de conservation des forêts et des espèces ; iii) éducation et sensibilisation ; iv) choix participatif des types d'arbres à utiliser dans le reboisement ; v) création et entretien de pépinières communautaires ; vi) distribution et mise en terre de plantules, etc. Le projet a constitué une réserve de 290 000 plantules dans quatre sites. Elles ont été mises en terre au fur et à mesure pendant les périodes de pluie.¹
- En 2018, un projet financé par la Banque Interaméricaine de Développement (BID) pour la construction d'une stratégie de gestion environnementale des aires protégées nationales et pour améliorer la connaissance des écosystèmes qu'Haïti vise à protéger a été démarré, et exécuté par Vertigo Lab, Créocéan et Génie Conseil. L'objectif principal de ce projet était d'évaluer les services écosystémiques de deux aires protégées du Grand Sud d'Haïti, le Parc national de Macaya et l'aire marine protégée d'Aquin-Saint-Louis, afin de mettre en lumière la valeur des services fournis par les écosystèmes naturels et leur contribution à l'économie locale. Cette mission poursuivait deux objectifs principaux, (1) fournir aux aires protégées d'Haïti des éléments de connaissances nécessaires à la prise de décision sur la gestion des écosystèmes terrestres et marins, et (2) les accompagner sur le suivi de cette gestion en proposant un référentiel de suivi et d'évaluation de l'action environnementale commune.²
- En 2018, le projet « Économie verte » financé par l'Agence Française de Développement et FEM Norvège et mise en œuvre par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a été démarré dans le but de renforcer la gestion socio-écosystémique et le système d'aires protégées du département du Sud d'Haïti à travers l'amélioration de la gestion des bassins

¹ <https://fr.unesco.org/mab/project/haiti>

² <http://vertigolab.eu/portfolio/evaluation-services-ecosystemiques-grand-sud-dhaiti/>

versants, en particulier la gestion de l'eau, la protection des sols, et la génération de revenus pour les ménages ruraux.³

Obstacles technologiques⁴ spécifiques (une page maximum) :

Cette section doit répondre aux questions suivantes : « Quels obstacles technologiques les interventions nationales décrites précédemment rencontrent-elles (ont-elles rencontré) ? » et « Comment l'assistance technique du CTCN complètera-t-elle ces interventions ? » En vous appuyant sur l'énoncé du problème et en tenant compte des interventions existantes décrites précédemment, décrivez les obstacles technologiques spécifiques rencontrés par l'organisation requérante dans le cadre du repérage, de l'évaluation ou du déploiement d'une ou plusieurs technologies climatiques, en vue de résoudre le problème énoncé. Les obstacles décrits doivent rester dans le périmètre de l'assistance technique souhaitée (voir section ci-dessous).

Les obstacles à la mise en œuvre des systèmes de paiement des services écosystémiques sont principalement liés aux capacités techniques et aux ressources financières.

Capacités techniques : La mise en œuvre des mécanismes de PSE comporte certains risques qui pourraient nuire à son efficacité. Ces risques peuvent être réduits au minimum grâce à une analyse approfondie des coûts-avantages, des intérêts des parties prenantes, des impacts positifs et négatifs potentiels et, d'un système de suivi-évaluation efficace. La conception de mécanisme de PSE est un processus hautement analytique qui implique un renforcement des capacités des acteurs et une équipe dotée d'une forte capacité technique pour assurer l'analyse et la coordination de ce processus afin de minimiser les risques éventuels.

Ressources financières : Le coût de conception, de coordination et de mise en œuvre des mécanismes de PSE est élevé et, par conséquent, représente un obstacle majeur pour un pays à faibles revenus comme Haïti qui ne dispose pas des moyens économiques nécessaires pour la mise en œuvre d'un système de PSE efficace.

Secteurs :

Indiquez les principaux secteurs faisant l'objet de la requête :

- | | | | |
|--|--|---|---|
| <input type="checkbox"/> Littoral | <input type="checkbox"/> Alerte précoce et évaluation environnementale | <input type="checkbox"/> Santé humaine | <input type="checkbox"/> Infrastructures et urbanisme |
| <input type="checkbox"/> Secteur maritime et pêche | <input checked="" type="checkbox"/> Eau | <input checked="" type="checkbox"/> Agriculture | <input checked="" type="checkbox"/> Fixation du carbone |
| <input checked="" type="checkbox"/> Efficacité énergétique | <input checked="" type="checkbox"/> Sylviculture | <input type="checkbox"/> Industrie | <input type="checkbox"/> Énergies renouvelables |

³ <https://www.afd.fr/fr/carte-des-projets/appuyer-filieres-durables-amenagement-bassins-versants-haiti>

⁴ Cela correspond à l'ensemble des équipements, techniques, connaissances et compétences pratiques nécessaires pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et favoriser l'adaptation au changement climatique (Rapport spécial du GIEC sur le transfert de technologie, 2000).

- Transports Gestion des déchets

Autres secteurs concernés : Emploi, Entreprenariat et Formation

Approches et facteurs transversaux :

Indiquez les approches et facteurs transversaux principaux :

- Communication et sensibilisation Économie et prise de décisions financières Gouvernance et planification Communautaire
- Réduction des risques de catastrophe Écosystèmes et biodiversité Égalité des sexes

Demande d'assistance technique (une page maximum) :

Mettre en œuvre un système de PSE visant l'amélioration des moyens de subsistances de la population, l'augmentation de la biodiversité et la protection des bassins versants par la promotion des comportements écoresponsables et des pratiques environnementales durables. A cette fin, les groupes d'activités suivants sont prévus :

Catégories d'activités prévues devant être réalisées au titre du projet de micro-subventions

1. Analyse du statu quo des bassins versants en Haïti

- Examen des législations, politiques et stratégies liées à la gestion des bassins versants
- Analyse de l'état actuel et de l'utilisation des bassins versants, y compris l'analyse des parties prenantes
- Examen des capacités techniques et institutionnelles, en mettant en place des mécanismes de sensibilisation et de renforcement de capacité

2. Identification de services écosystémiques

- Identification des services écosystémiques commercialisables, y compris les acheteurs potentiels
- Évaluation des options de services écosystémiques identifiés à travers une approche inclusive et participative
- Réunion des parties prenantes pour classer par ordre de priorité les services écosystémiques à introduire

3. Définition du système de paiement pour les services écosystémiques

- Création d'un groupe de pilotage du PSE
- Établissement des principes du mécanisme de PSE
- Définition technique du mécanisme de PSE (échelle, base de référence, propriété foncière/droits de propriété, évaluation des possibilités, évaluation des risques, définition des interventions, identification du mode de paiement, ciblage spatial).

4. Préparation des accords de PSE

- Définition de la nature, du niveau et du calendrier des paiements
- Définition des mesures de suivi, d'évaluation et de révision

<p>Définition du système de paiement pour les services écosystémiques</p> <ul style="list-style-type: none"> • Création d'un groupe de pilotage du PSE • Établissement des principes du mécanisme de PSE • Définition technique du mécanisme de PSE (échelle, base de référence, propriété foncière/droits de propriété, évaluation des possibilités, évaluation des risques, définition des interventions, identification du mode de paiement, ciblage spatial). 	<p>MDE/Organisation requérante</p>													
<p>1. Préparation des accords de PSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la nature, du niveau et du calendrier des paiements • Définition des mesures de suivi, d'évaluation et de révision • Élaboration d'accords juridiques, y compris d'éventuels accords de conservation des terres • Préparation d'une feuille de route pour la mise en œuvre, y compris d'éventuelles recommandations pour les politiques. 	<p>MDE/Organisation requérante</p>													
<p>Préparation des accords de PSE</p> <ul style="list-style-type: none"> • Définition de la nature, du niveau et du calendrier des paiements • Définition des mesures de suivi, d'évaluation et de révision • Élaboration d'accords juridiques, y compris d'éventuels accords de conservation des terres • Préparation d'une feuille de route pour la mise en œuvre, y compris d'éventuelles recommandations pour les politiques. 	<p>MDE/Organisation</p>													
<p>Produits livrables prévus :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Rapport de statu quo sur la gestion des bassins versants • Liste des services écosystémiques évalués et des options classées par ordre de priorité • Principes et définition technique du système de paiement pour les écosystèmes (PSE) • Documents d'accord de PSE et feuille de route de mise en œuvre 	<p>MDE/Organisation requérante</p>													

Bénéfices attendus de l'assistance technique (égalité des sexes et autres) :

Décrivez les activités en lien avec l'égalité des sexes ainsi que les bénéfices attendus de l'assistance technique, dans ce domaine et dans d'autres secteurs (biodiversité, économique, social, culturel, etc.).

Le système PSE apportera des avantages tant sur le plan économique, social, environnemental, médicinal que sur le plan de l'égalité des sexes et de formation à travers le renforcement de capacité et la transmission des connaissances. D'une part, les femmes bénéficieront des avantages économiques liés au système de PSE grâce au rôle central dont elles jouent dans les activités liées à l'eau et à l'agriculture. Il conviendrait de mettre l'accent sur les avantages et les obstacles liés au genre lors de l'identification, de l'analyse et de la mise en œuvre des mécanismes de PSE. D'autre part, le PSE permettra de renforcer l'autonomie des femmes, particulièrement celles du milieu rural, par la valorisation des connaissances de celles-ci qui, généralement, sont des femmes-sages, des guérisseuses, des massothérapeutes, des médecins-feuilles ou des femmes au foyer qui prennent soin des enfants malades et, par conséquent, ont des connaissances avérées des vertus médicinales des plantes entre autres connaissances traditionnelles.

De même, la valorisation des services écosystémiques des bassins versants aura un impact direct sur la gestion durable et la protection de la biodiversité, tout en générant des avantages économiques tant pour l'acheteur que pour le vendeur. De plus, le PSE favorisera une meilleure implication et engagement du secteur privé qui pourra contribuer soit au financement direct du PSE soit par le financement d'activités visant la réduction de la vulnérabilité du secteur et susceptibles de générer des bénéfices pour les communautés, l'environnement et le climat.

Parties prenantes principales :

Dressez la liste des parties prenantes à la mise en œuvre de l'assistance technique demandée et décrivez leur rôle (p. ex., agences gouvernementales, ministères, instituts de recherche, universités, secteur privé, organisations communautaires, société civile).

PARTIES PRENANTES	RÔLE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE L'ASSISTANCE TECHNIQUE
END (Point focal National CTCN) Direction Changements Climatiques du Ministère de l'Environnement	<ul style="list-style-type: none"> Rôle de facilitateur et de conseiller Participation dans le groupe de pilotage du PSE
Organisation requérante	<ul style="list-style-type: none"> Bénéficiaire Rôle de facilitateur et de conseil Access aux données, informations et parties prenantes Participation dans le groupe de pilotage du PSE
Agence Nationale des Aires Protégées (ANAP)	<ul style="list-style-type: none"> Access aux données, informations et parties prenantes Participation dans le groupe de pilotage du PSE
Direction d'Aménagement et de Gestion Intégrée des Bassins Versants	<ul style="list-style-type: none"> Access aux données, informations et parties prenantes Participation dans le groupe de pilotage du PSE
Gouvernements locaux	<ul style="list-style-type: none"> Participation dans le groupe de pilotage du PSE Consulté au cours de l'identification et analyse de systèmes de PSE Partie prenante possible dans un système de PSE
Agriculteurs	<ul style="list-style-type: none"> Consulté au cours de l'identification et analyse de systèmes de PSE Partie prenante possible dans un système de PSE
Organisations non-gouvernementales	<ul style="list-style-type: none"> Consulté au cours de l'identification et analyse de systèmes de PSE Partie prenante possible dans un système de PSE

Société civile

- Consulté au cours de l'identification et analyse de systèmes de PSE

Conformité avec les priorités nationales (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

Expliquez en quoi l'assistance technique demandée est conforme aux priorités nationales relatives au climat, à savoir : les contributions déterminées au niveau national ; les plans nationaux pour le développement ; les plans de réduction de la pauvreté ; les évaluations des besoins technologiques ; les stratégies de développement à faible émission de carbone ; les mesures d'atténuation appropriées au niveau national ; les plans d'action technologique ; les plans nationaux d'adaptation ; les stratégies et plans sectoriels, etc.

Le système PSE s'aligne parfaitement avec les cadres programmatiques nationaux, dont le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques (PNA), le Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) d'Haïti qui priorise l'aménagement des bassins versants, la conservation des sols et la conservation de la biodiversité comme option d'adaptation principale. Il s'harmonise et se conforme en particulier avec les priorités nationales relatives au climat, notamment la Politique Nationale de lutte contre le Changement Climatique (PNCC), la Contribution Désignée Nationale (CDN), les rapports sur l'évaluation des besoins technologiques (EBT), etc. Etant donné que plus de 90% des ménages haïtiens utilisent les énergies ligneuses (bois et charbon de bois) (PNUE, 2018), le système PSE à travers la promotion des lots boisés, les forêts énergétiques et multiusages et, l'amélioration des techniques de coupe est conforme aux bonnes pratiques d'adaptation aux changements climatiques décrites dans le PNA et aux trois technologies les mieux classées et retenues pour le secteur Forêt : l'agroforesterie, les vergers fruitiers et les forêts énergétiques.

De même, le système PSE est conforme aux objectifs de développement durable qui sont aussi des priorités du pays étant que signataire des accords et conventions climatiques internationaux : Éliminer la pauvreté et la faim (ODD 1 & 2), Bonne santé et bien-être (ODD 3), Égalité entre les sexes (ODD 5), Eau propre et l'assainissement (ODD 6), Inégalités réduites (ODD 10), Villes et communautés durables (ODD 11), Lutte contre les changements climatiques (13), Vie aquatique et terrestre (ODD 14 & 15), Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Document de référence (précisez la date dudit document)	Extrait (précisez le numéro du chapitre, de la page, etc.)
Contribution Déterminée au niveau National (CDN) (2015)	« Développement d'initiatives liées au paiement pour des services écosystémiques dans les bassins versants », page 10
Plan d'Action National d'Adaptation (PANA) (2006)	« Les trois options les plus prioritaires sont : l'Aménagement des bassins versants et conservation des sols, la Gestion des zones côtières, la Valorisation et la conservation des ressources naturelles », page 6
Évaluations des besoins technologiques (EBT) 2020	Les 8 technologies considérées portaient sur l'agroforesterie, la foresterie urbaine, la forêt énergétique, la reforestation et l'afforestation, la gestion durable des forêts, le pare-feu, les vergers fruitiers ainsi que l'arboretum et les conservations botaniques (Chapitre IV, Page 31 à 36)
Plan National d'Adaptation (PNA) 2022	Les critères de sélection des priorités d'adaptation : augmentation des revenus, augmentation des superficies boisées, amélioration de la disponibilité alimentaire, amélioration des conditions des femmes, amélioration du bien-être de la population, protection de l'environnement, renforcement des capacités, création d'emplois, changements de comportements, appropriation par les communautés Chapitre VI, Page 62 à 68

Développement de la requête (2 000 caractères maximum, espaces compris) :

Expliquez de quelle façon la requête a été développée au niveau national et décrivez le processus utilisé par l'END pour approuver la requête avant sa soumission au CTCN (quelle organisation a proposé la requête, quels étaient les différents acteurs impliqués et leur rôle, etc.). Indiquez également les réunions ou consultations ayant eu lieu pour développer et/ou sélectionner la requête, etc.

Cette requête a été développée suite à la révision de nombreuses études réalisées à travers les 10 départements du pays et la révision des cadres programmatiques nationaux les plus importants, notamment le Plan Stratégique de Développement d'Haïti, le PANA, la CDN, la Politique Nationale de lutte contre les Changements Climatiques, l'Évaluation des Besoins en Technologies et le Plan National d'Adaptation aux changements climatiques. Après avoir minutieusement analysé ces plans stratégiques tant importants pour le développement durable du pays, il était nécessaire pour la Direction des Changements Climatiques (DCC) ; étant qu'organe central chargé de formuler les politiques et stratégies nationales de lutte contre les changements climatiques à travers la promotion, la sensibilisation, la coopération, le renforcement de capacité, la planification et la définition de réponse ; d'apporter une réponse capable de générer des cobénéfices pour les communautés, le climat et l'environnement dans son ensemble.

Cette requête a été approuvée en raison de sa pertinence, son alignement avec les cadres programmatiques nationaux et sa contribution à la concrétisation de 11 parmi les 17 objectifs de développement durable (ODD) à l'horizon 2030 : Éliminer la pauvreté et la faim (ODD 1 & 2), Bonne santé et bien-être (ODD 3), Égalité entre les sexes (ODD 5), Eau propre et l'assainissement (ODD 6), Inégalités réduites (ODD 10), Villes et communautés durables (ODD 11), Lutte contre les changements climatiques (13), Vie aquatique et terrestre (ODD 14 & 15), Partenariats pour la réalisation des objectifs (ODD 17).

Pour sélectionner cette requête plusieurs rencontres ont été réalisées entre les cadres techniques de la DCC et les représentants des directions et agences clés du Ministère de l'Environnement : Forêts et Energies Renouvelables, Ressources en Eau, Aménagement et Gestion Intégrée des Bassins Versants, Gestions des Zones Côtières et Marines, Agences Nationale des Aires Protégées, etc.

Documents généraux et autres informations utiles :

Énumérez tous les documents qui permettront au CTCN de mieux comprendre le contexte dans lequel s'inscrivent la requête et les priorités nationales. Tous les documents indiqués ou fournis doivent être mentionnés dans la ou les sections correspondantes de la présente requête, et leur lien avec la requête doit être clairement démontré. Veuillez joindre un exemplaire de chaque document au présent formulaire ou fournir un lien Internet permettant d'y accéder (le cas échéant). Ajoutez toute autre information que vous jugerez utile.

CDN (2015) :

https://www4.unfccc.int/sites/ndcstaging/PublishedDocuments/Haiti%20First/CPDN_Republique%20d%27Haiti.pdf

PANA (2006) : <https://unfccc.int/resource/docs/napa/hti01f.pdf>

Plan National d'Adaptation (PNA) 2022

Évaluations des besoins technologiques (EBT) 2020

FACULTATIF : Liens avec le Programme de préparation du Fonds vert pour le climat

Le CTCN collabore avec le Fonds vert pour le climat (FVC) en vue de faciliter l'accès à des technologies respectueuses de l'environnement permettant de lutter contre le changement climatique et ses effets, en fournissant notamment aux pays une aide directe à la préparation par l'intermédiaire des autorités nationales désignées par le FVC. Ces interventions sont conformes aux directives du Conseil du FVC (Décision B.14/02) et de la CCNUCC (en particulier les paragraphes 4 et 7 de la Décision 14/CP.22 sur les relations entre le Mécanisme technologique et le mécanisme financier de la Convention⁵).

À ce titre, le CTCN met actuellement en œuvre plusieurs projets d'assistance technique financés par les fonds de préparation du FVC, par l'intermédiaire de l'Autorité nationale désignée (AND) du pays bénéficiaire pour le FVC. Toute demande d'aide formulée auprès du FVC, y compris le montant, est soumise aux conditions générales du FVC et doit être élaborée conjointement avec l'AND.

Indiquez si la requête a reçu l'autorisation préalable de l'AND en vue de l'obtention d'une aide à la préparation auprès du FVC.

Engagement initial : l'AND du pays requérant, désignée par le FVC, a contribué à l'élaboration de la présente requête et participera aux prochaines étapes des négociations de l'accord officiel pour l'obtention d'une aide à la préparation auprès du FVC.

Engagement avancé (préférable) : l'AND du pays requérant, désignée par le FVC, a contribué directement à l'élaboration de la présente requête et fait partie des cosignataires. Par cette signature, l'AND consent provisoirement à ce que le pays requérant ait recours aux fonds nationaux de préparation pour appuyer la mise en œuvre de l'assistance technique.

Nom de l'AND : Direction des Changements Climatiques du Ministère de l'Environnement (MDE-Haïti)

Organisation de l'AND : Direction des Changements Climatiques

Date :

Signature :

Suivi et impact de l'assistance technique :

En signant cette requête, je confirme que des processus sont en place dans le pays requérant afin d'assurer le suivi et l'évaluation de l'assistance technique fournie par le CTCN. Je comprends que ces processus seront explicitement identifiés dans le plan de réponse du CTCN et utilisés dans le pays pour contrôler la mise en œuvre de l'assistance technique, dans le respect des procédures standard du CTCN. Je comprends, qu'une fois l'assistance mise en œuvre, je soutiendrai les efforts du CTCN pour mesurer le succès et les effets du soutien apporté, y compris ses impacts à court, moyen et long terme dans le pays requérant.

Signature :

Nom de l'END : Ministère de l'Environnement, Yves Bernard REMARAIS, Point focal

Date : 03 octobre 2023

⁵ Voir https://unfccc.int/files/meetings/marrakech_nov_2016/application/pdf/auv_cop22_i8b_tm_fm.pdf.

Signature :



LE FORMULAIRE DÛMENT REMPLI DOIT ÊTRE RETOURNÉ PAR COURRIEL À L'ADRESSE
CTCN@UNEP.ORG

L'équipe du CTCN se tient à votre disposition pour répondre à vos questions et vous guider dans le processus de candidature.